|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion sur les demandes électroniques  Quatrième réunion  Genève, 22 octobre 2024 | EAM/4/2  Original : anglais  Date: 23 septembre 2024 |

Vue d'ensemble de l'UPOV e‑PVP

Document préparé par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV.  
  
Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

RÉSUMÉ

UPOV e‑PVP est une initiative de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) visant à fournir à ses membres une série d'outils en ligne qui facilitent la mise en œuvre du système UPOV.

L'utilisation des outils UPOV e‑PVP peut apporter divers avantages aux membres de l'UPOV, tels que l'amélioration de l'efficacité, de la transparence, de la qualité et de l'harmonisation des procédures de protection des obtentions végétales, la réduction des coûts et de la charge de travail des offices de protection des obtentions végétales et des obtenteurs, le renforcement de la collaboration et de la coopération entre les membres de l'UPOV et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la protection des obtentions végétales. En outre, l’UPOV e‑PVP peut contribuer à la promotion et à la diffusion du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV et à la réalisation de la mission et des objectifs de l'UPOV.

Ce document donne un aperçu de l'UPOV e‑PVP, un ensemble d'outils informatiques proposés par l'UPOV pour aider ses membres à mettre en œuvre le système UPOV de protection des obtentions végétales. Il explique l'objectif, les composantes, les coûts et les avantages de l'UPOV e‑PVP, ainsi que la procédure à suivre pour y adhérer. Il fait également le point sur l'état actuel de l'UPOV e‑PVP et sur les projets de développement futur.

La structure de ce document est la suivante :

[Vue d'ensemble de l'UPOV E-PVP 1](#_Toc180087882)

[Utilisation du UPOV e‑PVP 2](#_Toc180087883)

[Financement de l'UPOV e‑PVP 2](#_Toc180087884)

[Développements depuis EAM/3 3](#_Toc180087885)

[Reconnaissance des conditions d'utilisation 3](#_Toc180087886)

# Vue d'ensemble de l'UPOV E-PVP

L'objectif de l'UPOV e‑PVP est de fournir une assistance cohérente et complète pour la mise en œuvre du système UPOV de protection des obtentions végétales, dont certains ou tous les éléments peuvent être utilisés par les membres de l'UPOV, le cas échéant. Le système UPOV e‑PVP comprend les éléments suivants :

* UPOV PRISMA : outil d'application en ligne (voir document EAM/4/3) ;
* Module d'administration UPOV e‑PVP (voir le document EAM/4/4) pour les offices de protection des obtentions végétales :
  + gérer les demandes/subventions,
  + communiquer avec les demandeurs/titulaires,
  + publier les données PVP dans la publication du bureau PVP et dans la base de données PLUTO ;
* Module d'échange de rapports DHS de l'UPOV e‑PVP : pour permettre aux offices de protection des obtentions végétales de coopérer avec d'autres offices de protection des obtentions végétales dans le cadre de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (voir le document EAM/4/5) ;
* Base de données PLUTO - contient des informations et un outil de recherche sur les dénominations de variétés.

La proposition visant à donner accès à la plate-forme UPOV e‑PVP pendant une période d'essai de trois ans aux futurs membres de l'UPOV ayant déjà reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV sur la conformité de leur législation avec la Convention UPOV, sera examinée par le Comité consultatif et le Conseil lors de leurs sessions d'octobre 2024 .

# Utilisation du UPOV e‑PVP

L'UPOV e‑PVP a été lancé le 28 septembre 2023. Le Viet Nam a été le premier membre de l'UPOV à commencer à utiliser tous les éléments de l'UPOV e‑PVP.

Le 28 novembre 2023, la première demande a été déposée via UPOV PRISMA dans le module d'administration UPOV e‑PVP administré par l'Office vietnamien des variétés végétales. Au 10 septembre 2024, quatre données relatives à des demandes ont été transférées au module d'administration UPOV e‑PVP au moyen de UPOV PRISMA :

Le 22 décembre 2023, le Royaume des Pays-Bas est devenu le deuxième membre de l'UPOV à utiliser le module d'échange de rapports DHS UPOV e‑PVP.

Le Viet Nam a demandé un rapport DHS existant du Royaume des Pays-Bas le 24 mai 2024, en utilisant le module d'échange de rapports DHS de l'UPOV e‑PVP.

Le Royaume des Pays-Bas a accepté la demande et a téléchargé le rapport le 3 juillet 2024 à l'aide du module d'échange de rapports DHS de l'UPOV e‑PVP.

Le Ghana mettra en œuvre le module d'administration UPOV e‑PVP en octobre 2024.

Neuf membres de l'UPOV se sont également inscrits pour utiliser le module d'échange de rapports DHS, ce qui porte à 11 le nombre de membres utilisant ce module :

1. Brésil
2. Canada
3. Union européenne
4. Géorgie
5. Ghana
6. Japon
7. Maroc
8. Pays-Bas (Royaume des)
9. Nouvelle-Zélande
10. États-Unis d'Amérique
11. Viet Nam

# Financement de l'UPOV e‑PVP

Le document CC/104/04 donne un aperçu des possibilités de financement de l'UPOV e‑PVP. Actuellement, l'UPOV e‑PVP est financé par les redevances versées par les utilisateurs de UPOV PRISMA et PLUTO, par des fonds spéciaux du Japon et du Royaume des Pays-Bas et par le budget ordinaire de l'UPOV.

Afin de continuer à fournir un appui à l'élaboration et à la mise à jour des modules standard, le Bureau assurera la liaison avec les offices de protection des obtentions végétales et les utilisateurs afin de promouvoir l'utilisation du système UPOV e‑PVP, ce qui permettra d'accroître les recettes. La proposition de création d'un fonds multilatéral de donateurs sera examinée par le Comité consultatif lors de sa session d'octobre 2024.

# Développements depuis EAM/3

## Reconnaissance des conditions d'utilisation

Pour accéder à tous les modules de l'UPOV e‑PVP, le représentant au Conseil du membre de l'UPOV concerné doit signer une lettre d'acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.upov.int/upovepvp/en/termsuse.html>).

Au 23 septembre 2024, les membres de l'UPOV suivants ont signé les conditions d'utilisation de l'UPOV e‑PVP :

|  | Membre de l'UPOV | UPOV PRISMA | Module d'administration UPOV e‑PVP | Module d'échange DHS UPOV e‑PVP |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Brésil |  |  | X |
|  | Canada | X |  | X |
|  | Union européenne | X |  | X |
|  | Géorgie | X |  | X |
|  | Ghana | X | X | X |
|  | Japon |  |  | X |
|  | Maroc | X |  | X |
|  | Pays-Bas (Royaume des) | X |  | X |
|  | Nouvelle-Zélande | X |  | X |
|  | États-Unis d'Amérique | X |  | X |
|  | Viet Nam | X | X | X |

[Fin du document]